
Rapport, présenté par Vadier au nom du comité de sûreté générale, concernant le complot à la prison du Luxembourg par Simond, Thouret et l'ex-général Dillon, pour libérer les Dantonistes, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Marc Guillaume Alexis Vadier

Citer ce document / Cite this document :

Vadier Marc Guillaume Alexis. Rapport, présenté par Vadier au nom du comité de sûreté générale, concernant le complot à la prison du Luxembourg par Simond, Thouret et l'ex-général Dillon, pour libérer les Dantonistes, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 190-191;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29085_t1_0190_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

jours à nu. Ils nous taxaient de contre-révolutionnaires ! Oui, je m'honore de l'être ainsi, car j'ai déchiré le voile qui couvrait des scélérats : j'ai rendu à la République la commune du Mans, j'en ai épuré l'opinion. Vous avez dû distinguer à votre barre des citoyens de cette commune qui sont venus vous exprimer leur douleur pour un égarement passager (1), et qui ont droit à la clémence nationale, qui oublie les effets de l'erreur, lorsque ceux qui s'en sont rendus coupables les avouent et s'en repentent. (*Vifs applaudissements.*)

Les conjurés avoient osé répandre que les mouvements destructeurs du crime et de l'intrigue seroient favorables à l'aristocratie. Ah ! si les aristocrates se flattent qu'ils doivent recueillir les fruits de la liberté, leur erreur est grande ; aucune classe de conspirateurs ne survivra à l'établissement de la République.

Je dois ici un hommage public à la conduite de la Société populaire du Mans. Elle a appris que j'étais en péril, elle est venue m'entourer. Elle a défendu en moi la représentation nationale, et elle a des titres à la reconnaissance publique.

Des lettres ont été arrêtées ; l'une d'elle est tombée entre mes mains, elle m'a appris qu'on écrivoit à Philippeaux que l'on avait embrassé son parti contre une faction qui l'opprimait. Cette faction, c'est le Comité de salut public ; Citoyens, n'en ayons jamais d'autres, et le crime est anéanti.

J'ai promis aux citoyens de la commune du Mans de leur porter des paroles de paix et de consolation, de leur aller dire que vous avez plaint leur égarement, que vous les exhortez à se tenir en garde contre les calomnieux, les intrigans et les conspirateurs ; je leur annoncerai enfin, ce que nous avons toujours voulu, le triomphe de la liberté, entourée de la vertu et de la morale. (*Vifs applaudissemens*) (2).

45

Un membre du comité de salut public dévoile le projet des conspirateurs pour faire périr les plus ardents défenseurs de la liberté.

Un autre [BILLAUD-VARENNE] annonce que le dessein criminel d'opérer la contre-révolution par une disette factice, a été prouvé par l'arrestation des herbagers, mais qu'ils ont été aussi-tôt élargis.

Un membre [Ch. DELACROIX] observe que tous ces faits sont précieux à recueillir, pour faire connoître la trame ourdie contre la liberté. Il en demande l'impression, et la Convention l'ordonne.

Un autre membre [COUTHON] propose que chaque représentant du peuple rende compte de sa vie politique et de sa fortune.

La Convention approuve cette proposition, et renvoie la rédaction du décret au comité de salut public (3).

(1) Voir ci-après, P. ann. II.

(2) Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 17 germ.; *Débats*, n° 563, p. 278-80; *C. univ.*, 18 germ.

(3) *P.V.*, XXXV, 6-7. Il ne suit pas l'ordre des interventions tel qu'il ressort des journaux, et

VADIER, membre du Comité de sûreté générale, paraît à la tribune et obtient la parole (1).

Au moment où la probité et la vertu sont à l'ordre du jour, j'éprouve le besoin d'épancher mon cœur dans le sein des hommes vertueux et du peuple libre, qui m'écoutent (*De toutes parts on témoigne le plus vif intérêt*).

Hier, je fus, comme simple spectateur, le témoin des débats scandaleux qui eurent lieu devant le Tribunal révolutionnaire ; j'y ai vu les conspirateurs conspirer encore en face de la justice nationale, et tenir contre les ministres des lois et contre la République qui les a créés, les propos les plus injurieux. L'un disoit : *Rien n'est plus glorieux que de conspirer contre un gouvernement qui conspire* ; Danton a dit que ses ennemis (qui sont le Comité de salut public, celui de sûreté générale, la Convention elle-même) seroient, avant peu, déchirés par lambeaux. Eh bien ! que Danton apprenne aujourd'hui par mon organe, Danton qui, je dois le dire, est le seul homme que j'ai craint pour la liberté, qui par ses formes robustes, son éloquence colossale et sa figure hideuse, effrayait la liberté elle-même, qu'il apprenne, dis-je, que la Convention, dans sa presque totalité, est composée d'hommes essentiellement vertueux, et que la justice et l'amour de la patrie dirigent seuls tous les mouvements.

J'ai vu encore les conspirateurs joindre à leurs propos des gestes dédaigneux pour le tribunal, lancer des boulettes aux jurés et aux juges. Dans le même moment, observez que Dillon et Simond conspiroient pour les accusés dans la prison. Une cohorte de scélérats devoit en sortir avec un mot d'ordre, venir entourer les avenues des Comités de salut public et de sûreté générale, et en égorger tous les membres.

Pendant ces scélérats respirent encore ! mais le peuple est là qui soutient la force et l'énergie de la Convention, et qui saura faire triompher la liberté, de tous ses ennemis. Quant à moi, je le déclare, si dans les deux Comités, si dans la Convention, il y avoit un seul membre qui osât tenter de renverser la liberté... la vieillesse a glacé mon énergie, mais j'en aurois encore assez pour le poignarder, et toutes les armes me seroient bonnes (*La salle retentit d'applaudissements à trois reprises différentes*).

Citoyens, il faut que l'on connaisse la vie privée et publique de chacun de nous, que l'on voie quelle fortune... (*Applaudissemens*) (2).

que nous avons suivi. *Bⁱⁿ*, 17 germ.; *Débats*, n° 563, p. 276-283; *Mon.*, XX; *J. Sablier*, n° 1241; *M.U.*, XXXVIII, 278-280; *Batave*, n° 415; *Ann. patr.* n° 460; *J. Perlet*, n° 561; *J. Mont*, n° 544; *C. Eg.*, n° 596; p. 45-47; *Rép.*, n° 107, p. 427; *Mess. Soir*, n° 596; *Ann. patr.*, n° 460; *Audit. nat.*, n° 560; *C. univ.*, 17 germ.

(1) *C. Eg.*, n° 596, p. 45.

(2) *Bⁱⁿ*, 17 germ. Reproduit dans *Débats*, n° 563, p. 276-77. Le *Mon.*, XX, 142, continue ainsi : « Soyez tranquilles, citoyens, pour la Convention, pour le peuple, pour la liberté. Montrons-nous tous tels que nous sommes ; que chaque membre de la Convention rende compte au peuple de sa vie politique et privée (*on applaudit à plusieurs reprises*) ; que chacun de nous présente au peuple l'état de sa fortune. (*Les applaudissements recommencent. L'assemblée entière demande à aller aux voix sur cette proposition*) ».

Oui, oui, s'écrie COUTHON, que la Convention décrète à l'instant que chaque représentant du peuple est obligé de rendre le compte moral de sa vie publique et privée (*Tous les membres de l'assemblée se lèvent en signe d'adhésion, et l'on applaudit vivement*). On verra, reprend COUTHON, on verra, dans ce compte moral, ce qu'a fait chaque député et ce qu'il a; il y appellera sur lui la vengeance du peuple s'il l'a trompé.

Voici mon idée : Que chacun de nous imprime le compte moral de sa vie publique; qu'il déclare : j'avois telle profession avant d'être élu représentant; j'avois telle fortune, maintenant elle est de tant; si je mens, j'appelle sur ma tête la vengeance nationale. (*L'assemblée se lève de nouveau au milieu des plus vifs applaudissements.*)

COUTHON ajoute : Voilà ma proposition générale. Il est beau, il est sublime de voir la Convention la décréter à l'unanimité, mais peut-être a-t-elle besoin d'une rédaction plus réfléchie. Je demande que le principe une fois décrété, la rédaction en soit renvoyée au Comité de salut public qui sera tenu de la présenter demain, et que le compte que rendra chaque mandataire du peuple le soit un mois au plus tard.

Ces propositions sont décrétées avec le plus touchant enthousiasme (1).

VADIER. Je dois ajouter à ce que j'ai dit, pour la consolation de la Convention nationale et du peuple qui m'écoutent, que le nombre des conspirateurs n'étoit heureusement pas considérable; je sens le besoin de répéter que la presque totalité de la Convention est composée d'hommes essentiellement vertueux. Savez-vous encore que ce que des scélérats répandoient ou faisoient répandre hier ? Ils disoient que c'étoit par dix-huit et par vingt que la Convention nationale seroit successivement anéantie; on a eu l'audace de dire que Cambon, qui a été ap-

(1) Bⁱⁿ, 17 germ. Le texte du *Mon.*, XX, 143 est différent : « COUTHON. Oui, citoyens, rendons tous un compte moral de notre conduite politique, faisons connaître au peuple ce que nous avons été avant la révolution et ce que nous sommes devenus; quelle a été notre profession, quelle a été notre fortune, si nous l'avons augmentée, et par quels moyens, ou si nous ne sommes devenus plus riches qu'en vertus. (*Vifs applaudissements.*) Que chacun de nous fasse imprimer ce compte moral, et qu'il dise : « C'est la vérité que je vous présente; si je vous trompe seulement dans une syllabe, j'appelle la vengeance nationale sur ma tête. » (*La salle retentit des plus vifs applaudissements. — Tous les membres se lèvent par un mouvement spontané et votent par acclamation pour la proposition de Couthon.*)

COUTHON. Il est beau, il est sublime de voir la Convention se lever tout entière pour adopter ma proposition. Cependant, comme on pourrait avoir besoin d'une rédaction réfléchie, je demande que vous vous borniez à décréter le principe que chaque député présentera, dans le délai d'un mois au plus tard, le compte moral de sa conduite publique et l'état de sa fortune, et que vous renvoyiez ma proposition au comité de salut public, avec ordre de vous présenter la rédaction dans la séance de demain.

Cette proposition est adoptée au milieu des plus vifs applaudissements. »

pelé en témoignage contre les conjurés, étoit hier au soir sur le fauteuil. A un autre on disoit : ne couche pas chez toi ce soir, tu dois y être arrêté.

J'ai parlé pour exprimer la douleur que me causoient ces perfides et calomnieuses impressions répandues contre nous tous, les amis de la liberté et de l'égalité, et pour les écarter de la Convention nationale. (*On applaudit.*) Soyons unis, et nous sauverons la République. (*Vifs applaudissements*) (1).

COUTHON. Ce que viennent de vous dire Vadier et Garnier (de Saintes) m'engage à vous entretenir d'une manière plus détaillée de la conspiration ourdie dans les prisons, par suite de celle dont les auteurs sont en ce moment devant le tribunal révolutionnaire. Simond, député, Thouret le Constituant, Arthur Dillon, ce général qui, à la nouvelle de la journée mémorable du 10 août, fit stationner ses troupes à Pont-sur-Sambre, et leur fit de nouveau jurer fidélité au tyran : Simond, Thouret et Dillon étoient les chefs de cette trame odieuse; leurs projets devoient ainsi s'exécuter; ils avoient gagné un concierge; ils auroient pu sortir. Leurs premiers pas se portoient aux Comités de salut public et de sûreté générale, dont ils n'ignoient pas que les membres étoient en permanence; ils doivent les égorger; de là, aller délivrer les détenus, et massacrer les membres du Tribunal révolutionnaire, revenir de concert à la Convention, en saisir toutes les avenues, ainsi que celles des Jacobins; massacrer ceux des membres qu'ils y auraient trouvés, et se saisir des autres où ils les auraient rencontrés; enfin, se porter au Temple, se saisir du fils de Capet, et le remettre entre les mains de Danton, qui étoit chargé de le proclamer. (*La Convention et les citoyens des tribunes témoignent la plus vive indignation.*)

Eh ! comment les traîtres se sont-ils défendus sur ces faits au Tribunal ? Par des calomnies, en traitant les Comités réunis de tyrans, de dictateurs; en nous traitant comme l'ont fait Vergniaud, Gensonné et tous les conspirateurs. Citoyens, nous des tyrans ! Nous des dictateurs !

(1) Bⁱⁿ, 17 germ. Le texte du *Mon.*, XX, 143, diffère légèrement : « VADIER. Je dois ajouter à ce que j'ai déjà dit, pour consoler les patriotes, que le nombre des conjurés est petit, que le peuple en masse aime la liberté, que la très-grande majorité de la Convention est composée d'hommes intègres. Qu'ils apprennent ces vérités, ces hommes atroces qui font retentir partout les sifflements de la calomnie ! Les complices des conspirateurs disaient hier : « Aujourd'hui vingt députés vont à l'échafaud, demain autant, après-demain encore autant, et bientôt la Convention sera dissoute. » Voilà les atrocités que publient les contre-révolutionnaires.

Cambon, dont la probité est connue à nous tous, étoit devenu, suivant eux, de témoin accusé, et occupait le fauteuil. Périissent les scélérats qui calomnient ainsi la Convention ! (*Vifs applaudissements.*) Périissent les monstres, amis de la tyrannie et ennemis de la liberté ! La Convention, fidèle au peuple qu'elle représente, écrasera tous les contre-révolutionnaires. (*Les applaudissements recommencent.*) Citoyens, soyons unis, nous sauverons la liberté, nous sauverons la République ! (*On applaudit.*) »